



Commune de
Saint-Rémy-En-Rollat

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Inscription scolaire

Pour une entrée à l'école : Maternelle Élémentaire

ENFANT

Nom : Prénom :
.....
Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| Sexe : Masculin Féminin
Adresse : N° Voie :
.....
Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :
.....
Téléphone fixe du foyer : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

PARENTS

Mariés Célibataire Union libre Séparé(e) Divorcé(e) PACS Veuf(ve)
Nom père : Nom mère :
Prénom : Prénom :
Adresse : Adresse :
Code postal : Ville : Code postal : Ville :
Téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
Mail : Mail :

Frères et sœurs au même domicile

Nom	Prénom	Date de naissance	Etablissement

Date :
Signature des responsables :

Pièces à joindre :

- copie du livret de famille (père, mère et l'enfant) ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- copie d'un justificatif de domicile (quittance EDF, loyer, facture téléphonique...), en cas de domicile différent du père et de la mère, joindre un justificatif fixant la résidence habituelle de l'enfant (- de 3 mois)
- l'imprimé de dérogation le cas échéant
- copie de la carte d'identité des parents

Engagement des parents

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la Mairie de Saint-Rémy-En-Rollat tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L.441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L.313-1 et L.313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

En application de la loi du 06/01/1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- ✓ Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n° 91-220 de l'Education Nationale en vue de la scolarisation des enfants.
- ✓ Les seuls destinataires de ces informations sont la Mairie de Saint-Rémy-En-Rollat et l'Education Nationale
- ✓ Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Saint-Rémy-En-Rollat, le

« Lu et approuvé »
(à écrire de manière manuscrite)
La mère ou tutrice (signature)

« Lu et approuvé »
(à écrire de manière manuscrite)
Le père ou tuteur (signature)